



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
 (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
 En application de la délibération du 18 Octobre 2023

Finances « Décision budgétaire modificative portant virement de crédits – DM 1 Budget Principal »

Le Maire de la Commune de l'Île d'Yeu ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Conformément à la délibération du 18 Octobre 2023 donnant délégation au Maire,

Vu la délibération n° DEL/NN/21/10/186 du 19 Octobre 2021 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 et autorisant la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant la délibération du 16/04/024 n° DEL/NN/24/04/95, actant de la dissolution du syndicat mixte Vendée des Iles,

Considérant l'arrêté préfectoral n°2024 – DCL – BICB – 505 prononçant la dissolution du dit syndicat Vendée des Iles en date du 6 Juin 2024

Considérant qu'il convient de répartir les résultats financiers et comptables (donc l'actif, le passif et la trésorerie) entre les membres,

Il convient de procéder à la décision modificative ci-dessous n°1 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002::Résultat de fonctionnement reporté	-0,00€	-0,00€	-0,00€	-3'244,70€
TOTAL R-002::Résultat de fonctionnement reporté	-0,00€	-0,00€	-0,00€	-3'244,70€
D-023::Virement à la section d'investissement	-0,00€	-3'244,70€	-0,00€	-0,00€
TOTAL D-023::Virement à la section d'investissement	-0,00€	-3'244,70€	-0,00€	-0,00€
Total FONCTIONNEMENT	-0,00€	-3'244,70€	-0,00€	-3'244,70€
 INVESTISSEMENT				
R-001::Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-0,00€	-0,00€	-8'806,64€	-0,00€
TOTAL R-001::Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-0,00€	-0,00€	-8'806,64€	-0,00€
R-021::Virement de la section de fonctionnement	-0,00€	-0,00€	-0,00€	-3'244,70€
TOTAL R-021::Virement de la section de fonctionnement	-0,00€	-0,00€	-0,00€	-3'244,70€
R-10222::FCTVA	-0,00€	-0,00€	-0,00€	-5'561,94€
TOTAL R-10::Dotations, fonds divers et réserves	-0,00€	-0,00€	-0,00€	-5'561,94€
Total INVESTISSEMENT	-0,00€	-0,00€	-8'806,64€	-8'806,64€

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal,
- **DE SIGNER** toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Fait à l'île d'Yeu, le 13/08/2024

